

NOTE D'ENGAGEMENT QUALITE 2025/2028

Le service de la formation continue et alternance est certifié FCU depuis 6 ans. Cette étape importante a été décisive pour professionnaliser l'activité. Depuis 2019, l'environnement réglementaire a fortement évolué puisque le marché est régulé par la qualité : qualité de la formation et qualité des organismes de formation. Sur ces dernières années, nous avons par ailleurs engagé un travail important dans FCA Manager pour mettre en place un véritable système d'information.

Enfin, l'activité s'est développée autour de la création de nouveaux D.U et de l'enregistrement des MS, DU, DHET et certificats de nos 3 Ecoles d'Ingénieurs au RNCP auprès de France Compétences.

Suite à la Reforme France VAE nous sommes en veille constante sur le nouveau dispositif qui s'adressera aux Ecoles d'Ingénieurs.

Les trois prochaines années s'inscrivent dans la continuité de la dynamique du service : après l'obtention de notre certification Qualiopi, nous sommes à présent réputés qualité de droit, et restons attentifs à nos pratiques et aux évolutions du référentiel et évidemment continuer de développer l'activité.

Pour cela, nos engagements restent les mêmes :

- Etre à l'écoute de nos parties prenantes et les accompagner,
- Satisfaire leurs attentes par notre engagement, notre professionnalisme et une organisation adaptée,
- Etablir une relation durable avec chacun de nos partenaires socio-économiques pour les fidéliser,
- Maintenir le meilleur niveau de prestation par notre motivation et un niveau de compétences exigeant.

Ces engagements s'articulent avec la mise en œuvre d'un plan d'actions très opérationnelles qui permettront d'adapter notre activité à l'évolution du marché de la formation professionnelle.

Nos priorités dans lesquelles je vous demande votre participation active sont dans la continuité de nos engagements précédents :

1. Rester attentifs aux évolutions du référentiel National de Qualité Qualiopi même si nous sommes Etablissement réputé qualité de droit,
2. Finaliser la dématérialisation des activités du service en connectant le S.I. FCA Manager à l'environnement et à l'écosystème de Toulouse INP (EDOF, SIFAC, Ametys...),
3. Référencer toute l'offre de formation au RNCP et répertoire spécifique en blocs de compétences,
4. Amplifier la formation diplômante, et la VAE suite à la réforme France VAE
5. Etendre l'alternance aux D.U et aux masters spécialisés après l'enregistrement au RNCP,
6. Proposer une offre formation continue qualifiante complètement revue, via les blocs de compétence et la FOAD, sur EDOF.

L'impact économique de la loi sur l'activité ne peut être établi, nous faisons tout de même le choix de fixer une progression de 5 à 10 % du chiffre d'affaires par an.

La déclinaison de ces engagements, en actions et/ou objectifs, est intégrée au tableau de suivi des actions qualité

Toulouse, le 17 Mars 2025
SCHMITT Valérie
Directrice de Toulouse INP Formation Continue et Alternance